

Questions orales

M. Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

Qu'est-ce que le ministre tente de prouver au point de vue avantage pour le contribuable? En même temps que les impôts fédéraux sont diminués les provinces augmentent leur impôt, quelle différence y a-t-il donc au niveau du contribuable au point de vue monétaire? C'est cela que nous essayons de comprendre.

M. Chrétien: Monsieur le président, effectivement ce soir-là il y a eu une entente entre toutes les provinces, sauf le Québec. Avec les profits qu'ils ont faits à la suite de leur augmentation de l'impôt sur le revenu provincial, qui était compensée par une réduction de l'impôt sur le revenu fédéral, et selon le plan que je leur avais proposé, ils ont réduit leur impôt, qu'on appelle la taxe de vente, alors les contribuables de ces provinces ont bénéficié d'une réduction de l'impôt qu'on appelle taxe de vente dans ces provinces.

M. Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, je désire poser une autre question supplémentaire.

Comme conclusion à ce débat que je considère avoir duré suffisamment longtemps, est-ce que le ministre des Finances serait disposé à être le négociateur d'une rencontre au niveau des deux premiers ministres, celui du Québec et celui d'Ottawa afin d'en venir à un règlement final? Je comprends que le ministre des Finances est dans un certain dilemme à cause du bill C-56, tout le monde comprend cela, mais je pense bien que tout le monde serait prêt à accepter que deux hommes responsables se rencontrent pour tâcher d'en arriver à une conclusion. Est-ce que le ministre est prêt à être l'intermédiaire pour tâcher d'organiser une telle rencontre?

M. Chrétien: Il y a je pense deux semaines, monsieur le président, à la Chambre, le très honorable premier ministre et moi-même avons souhaité que le gouvernement du Québec nous fasse une contre-proposition. Le très honorable premier ministre a dit qu'il était prêt à rencontrer des représentants du Québec si on pouvait faire des progrès. Dès le lendemain de la présentation du budget, après que le gouvernement du Québec eût réduit d'une façon différente sa taxe de vente, nous avons fait des contre-propositions, comme l'honorable député le sait très bien. En aucun moment nous avons reçu de la part du gouvernement québécois des réponses à nos contre-propositions sauf des non catégoriques et, vendredi dernier, le ministre des Finances du Québec a dit qu'il commençait à changer sa position. Si ce dernier veut me rencontrer, je l'ai dit hier à la Chambre, et je le répète aujourd'hui, je suis disponible pour essayer de trouver une solution, mais entre temps il faut continuer avec les procédures en cours au Parlement, c'est-à-dire l'adoption de notre budget. Je dois dire qu'à plusieurs reprises, monsieur le président, j'ai communiqué moi-même avec le ministre des Finances du Québec, entre autres lundi il y a 15 jours exactement je lui ai parlé au téléphone, et il m'a dit: je vous téléphonerai peut-être. J'attends encore son appel téléphonique.

[Traduction]

LES RÉSULTATS DU PROGRAMME ANTI-INFLATION

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Étant donné qu'il y a maintenant 31 mois que le gouvernement a annoncé son programme de lutte contre l'inflation, lequel, de l'avis du

gouvernement, devait nous permettre de ramener à 4 p. 100 notre taux d'inflation vers le mois d'octobre, le ministre des Finances pourrait-il nous expliquer pourquoi ce programme a fait long feu, sans oublier qu'après tout ce temps, nous en sommes maintenant à un taux d'inflation de 8,4 p. 100? A en juger par les hausses de prix actuelles, notre taux d'inflation continue d'augmenter plutôt que de baisser graduellement au taux de 4 p. 100 que nous étions censés connaître en octobre de cette année.

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, nous avons affirmé devant la Chambre à maintes reprises que le programme de contrôles avait grandement aidé à réduire le taux d'inflation au Canada. Quand nous avons lancé le programme, nous étions aux prises avec un taux d'inflation de 11 p. 100. Nous l'avons ramené à 6 p. 100. Malheureusement, il est remonté à 8 p. 100 à cause de la flambée des prix de l'alimentation et du fait que le dollar canadien n'est plus au même niveau qu'à cette époque. Cependant, nos prix au Canada se rapprochent beaucoup plus de ceux qui se pratiquent chez nos concurrents.

De façon générale, les chiffres de nos exportations sont bien meilleurs qu'en 1975. Je crois bien que le programme a porté fruit. Lorsqu'il est devenu inutile, nous l'avons progressivement éliminé. La suppression du programme a été amorcée le mois dernier, soit le 15 avril. Je m'étonne que le député pose cette question un mois à peine après le début de la suppression du programme.

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, à l'instar des autres députés, je m'étonne certes de voir le ministre retourner la question. Voici ce que l'on dit dans le premier rapport annuel de la Commission de lutte contre l'inflation:

Le programme vise essentiellement à pratiquer des contraintes monétaires et fiscales progressives. Si on ne parvient pas à ralentir un peu la croissance de la masse monétaire et à pratiquer une politique fiscale un peu plus restrictive, le programme ne sera pas un succès.

Compte tenu de cet avertissement, le ministre pourrait-il maintenant nous dire si la politique fiscale du gouvernement qui lui a permis d'accroître ses dépenses de 12,5 p. 100 au cours des quatre dernières années y compris l'année en cours, est à l'origine des taux d'inflation avec lesquels nous sommes aux prises à l'heure actuelle?

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, en 1974-1975, la progression annuelle des dépenses du gouvernement était de l'ordre de 25 p. 100. Depuis lors, nous avons ramené ce taux de croissance à environ 10 p. 100, ce qui fait une nette différence tant au niveau de la politique fédérale qu'à celui de la politique monétaire. Personne n'ignore que le gouverneur de la Banque du Canada a considérablement freiné la croissance de la masse monétaire. Il est dans les limites qu'il s'était fixées l'automne dernier, lorsque nous avons discuté de cela à la Chambre.

M. Stevens: Le ministre des Finances peut-il dire à la Chambre si les dépenses effrénées de 1974, qui avaient progressé de 25 p. 100, avaient contribué à l'inflation. Peut-il dire pourquoi le gouvernement irait prévoir un taux d'inflation de 3,5 p. 100 en 1981, alors qu'il a complètement manqué l'objectif qu'il s'était fixé pour cette année, c'est-à-dire 4 p. 100?

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, je ne pense pas que ce soit là une question. C'est plutôt une observation. Il parle d'un programme que nous avons mis au rancart depuis un mois. Il